AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0627
FR0010208165-FS0247

8 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mars 2016, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er mars 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 1 373 343 actions SAFT GROUPE S.A.[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation d'actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 316 697 actions SAFT GROUPE S.A. détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 25 503 136 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.